



Documents à retourner :

- Fiche individuelle de renseignements
- Autorisation parentale
- Chèque de 25 € à l'ordre de « l'Association Sportive du collège GRAND SELVE » (20€ à partir du 2ème enfant)

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : **CLASSE :**

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLETE :

.....

.....

.....

TEL domicile :

Mail (pour les informations des compétitions):

NOM DU PERE : **TEL portable :**

NOM DE LA MERE : **TEL portable :**

ACTIVITÉS CHOISIES (Plusieurs choix sont possibles, cochez les cases correspondantes) :

FOOT A 5/ FUTSAL	ATHLÉTISME	RUGBY	ESCALADE	FOOT A 5/ FUTSAL	BADMINTON
6°/5° 				4°/3° 	
LUNDI 12h-13h M ORIHUEL	MARDI 12h-13h Mme BOUDES	MARDI 12h-13h Mme LARRE	MERCREDI 12h-14h Mme FRAYARD Mme LARRE	JEUDI 12h-13h M ORIHUEL	JEUDI 12h-13H Mme MANZONI (6°) VENDREDI 12h-13h Mme BOUDES (5°/4°/3°)

ORGANISMES D'ASSURANCE dont dépend le responsable de l'enfant :

a) Caisse Primaire de Sécurité Sociale :

Désignation : N° d'assuré :

b) Mutuelle :

Désignation : N° d'assuré :

c) Assurance :

Désignation : N° d'assuré :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Y-a-t-il des renseignements concernant votre enfant que l'équipe d'encadrement doit connaître ? (allergies, asthme, ...)

.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier ?

.....
.....

AUTORISATIONS PARENTALES

➤ **Participation aux activités :**

Je soussigné(e) père, mère, représentant légal ⁽¹⁾

autorise ⁽²⁾ né(e) le

à participer aux activités de l'Association Sportive du collège GRAND SELVE de GRENADE .

➤ **Assurance :**

J'atteste avoir pris connaissance que l'assureur de l'association sportive, la MAIF propose des garanties pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (Se rapprocher des enseignants d' E.P.S si vous êtes intéressés).

➤ **Droit à l'image :**

J'autorise également les organisateurs à diffuser les documents photographiques et vidéo où pourrait figurer mon enfant lors d'entraînement ou de compétitions afin de les diffuser sur les médias utilisés par l'association et l'UNSS : site internet, ent, page Facebook, journaux locaux. En cas de refus de la famille, mon enfant devra se signaler au photographe et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés. ⁽³⁾

➤ **Prise en charge d'un enfant mineur :**

J'autorise les organisateurs à prendre toutes les dispositions qui s'imposeraient en cas d'accident ou d'urgence pour la sécurité de mon enfant.

En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera la « fiche d'urgence » (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille.

Nom et numéro de la famille à contacter en cas d'urgence :

Fait à, le Signature

(1) rayer les mentions inutiles (2) nom prénom du licencié (3) rayer en cas de refus d'autorisation.

(Partie à conserver par la famille)

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE GRAND SELVE ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

PLANNING ANNUEL DES ENTRAÎNEMENTS

LUNDI 12h-13h	MARDI 12h-13h		MERCREDI 12h-14h	JEUDI 12h-13h		VENDREDI 12h-13h
FOOT A 5/ FUTSAL	ATHLÉTISME	RUGBY	ESCALADE	FOOT A 5/ FUTSAL	BADMINTON	BADMINTON
 6°/5°	 6°/5°/4°/3°	 6°/5°/4°/3°	 5°/4° semaine A 6°/3° semaine B	 4°/3°	 6° (jusqu'en décembre)	 5°/4°/3° Puis 6° en décembre
M ORIHUEL	Mme BOUDES	Mme LARRE	Mme FRAYARD Mme LARRE	M ORIHUEL	Mme MANZONI	Mme BOUDES
+ Occasionnellement Mercredi 12h-17h APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) Course d'Orientation, VTT, Raid Mme LARRE- Mme FRAYARD- Mme BOUDES						

INFORMATIONS

3 MOYENS DE S'INFORMER :

- Affichage hall d'entrée du gymnase : planning de la semaine et résultats
- Info Grand Selve (IGS) tous les vendredis sur la page d'accueil de l'ENT :

<https://grand-selve.ecollege.haute-garonne.fr/>

- Groupe Privé Facebook de l'AS (Planning de la semaine, résultats des compétitions, photos...) :



<https://www.facebook.com/groups/ASGRANDSELVE/>

ENGAGEMENT

- En s'inscrivant à l'AS du collège Grand Selve, l'élève s'engage à être assidu aux entraînements et à représenter le collège lors des compétitions UNSS dès qu'il le peut.
- En cas de comportement inadapté l'élève pourra être exclu de l'AS.